



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 1600

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des maisons familiales rurales. En effet, en application de la loi de 1984, ces dernières attendaient le versement pour l'année scolaire 2001-2002 d'une aide à l'internat que son prédécesseur s'était engagé à étendre à 35 000 élèves boursiers de l'enseignement agricole. Or, il était ensuite revenu sur ses propos. En conséquence, il lui demande ce qu'il entend faire pour que cette mesure soit maintenue.

Texte de la réponse

Une décision du ministère de l'éducation nationale a prévu d'attribuer une aide complémentaire spécifique à tous les élèves de collèges et de lycées bénéficiant d'une bourse, à compter de la rentrée 2001. Compte tenu des dispositions figurant au code de l'éducation, article L. 531-4, visant à faire bénéficier les élèves inscrits dans les établissements d'enseignement agricole des bourses nationales, il est apparu indispensable d'appliquer cette mesure aux élèves boursiers internes de l'enseignement agricole. A partir de la rentrée 2002, cette mesure a été appliquée aux élèves boursiers internes relevant du ministère de l'agriculture, de la pêche et des affaires rurales, dans les mêmes conditions qu'aux élèves inscrits dans des établissements de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1600

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2823

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1004